

Société canadienne des postes—Loi

Quant à la motion que nous discutons ce soir, je tiens d'abord à citer l'alinéa *a*) qui se lit comme ceci: «tout envoi ne comprenant qu'un journal, magazine, livre ou catalogue ou des marchandises». Il existe dans notre région un certain nombre de petits journaux. Ce petit alinéa d'apparence anodine est d'une grande importance pour les intéressés de cette région. Bien des personnes de la presse sont fortement touchées par la définition des termes «courrier» et «lettre». De fait, ces définitions détermineront dans une grande mesure si ces personnes pourront demeurer en affaires et si leur activité demeurera rentable ou si elles seront forcées de déclarer faillite ou de cesser de publier. C'est une importante activité dans notre région où trois ou quatre petits journaux connaissent de graves problèmes. La motion proposée par mon collègue contribuerait grandement à corriger la situation. Même si cela ne paraît pas important à l'échelle nationale, il s'agit d'un très important aspect de la motion en ce qui concerne ma circonscription et les petits journaux.

● (2120)

L'alinéa *b*) est également très important. Il n'est pas besoin de chercher loin dans une localité pour constater que les scouts, les guides, les associations paroissiales et communautaires ne peuvent survivre qu'en faisant parvenir au public divers dépliants et prospectus qui leur permettent de recueillir des fonds pour leurs associations. Le ministre a dit que ce n'est peut-être pas tellement important, mais lorsque nous sommes occupés à discuter d'un bill pour savoir s'il sera efficace et facile à appliquer, nous avons tendance à oublier les gens qui sont concernés. Lorsque nous examinerons le bill dans son ensemble, nous devons nous attacher particulièrement à l'aspect service et examiner quelles seront ses répercussions sur les habitants de tout le pays.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à me prononcer en faveur de la motion. Elle améliore beaucoup le bill et aura certes des répercussions importantes pour l'avenir, grâce à elle les gens auront une opinion plus favorable de la Société des postes.

Des voix: Bravo!

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, en intervenant dans le débat sur la motion du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), j'aimerais d'abord le féliciter. Depuis qu'il m'est donné de servir avec lui à la Chambre des communes, je vois en lui un parlementaire très actif qui représente vraiment ses commentants et qui s'en soucie profondément. Je suis heureux d'appuyer la motion n° 1, l'une de 12 dont nous sommes saisis à l'étape du rapport du bill C-42, tendant à transformer les Postes en société de la Couronne.

Ce soir est une soirée d'hommages, monsieur l'Orateur. J'aimerais aussi rendre hommage au ministre des Postes (M. Ouellet) et le remercier, au nom de mes électeurs, pour nous avoir accordé un plus grand nombre de facteurs dans les divers secteurs en pleine croissance de la circonscription qui en avaient grand besoin.

M. McDermid: Comment! Pourquoi n'en fait-on pas autant pour ma circonscription?

M. Elzinga: J'aimerais exprimer au ministre toute la gratitude de ceux de mes commentants qui bénéficient aujourd'hui d'un meilleur service de distribution du courrier.

Nous connaissons tous ces histoires horribles qui circulent au sujet du ministère des Postes. Les députés de Bow River (M. Taylor) et de Peace River (M. Cooper) nous ont donné des exemples des nombreuses difficultés auxquelles des particuliers sont en butte dans leurs rapports avec le ministère des Postes. J'espère que le bill C-42 atténuera certaines de ces difficultés.

De nombreux secteurs de notre société comptent sur le ministère des Postes pour la bonne marche de leurs affaires. Le secteur de la petite entreprise, par exemple, dépend très largement du ministère des Postes pour accroître leur capacité de financement. Il est important que l'on puisse faire à nouveau confiance aux Postes.

J'avoue que certains aspects des Postes laissent à désirer, mais il importe de rendre hommage à ceux qui y font de l'excellent travail. Je songe en particulier au directeur régional de l'Alberta. J'ai eu affaire à lui à maintes reprises et il m'a été des plus utiles pour régler des problèmes auxquels devaient faire face des administrés ou des bureaux de quartier. Nos nombreux facteurs remplissent une fonction très importante, comme l'a d'ailleurs fait remarquer le député de Peace River. Je voudrais aussi rendre hommage aux maîtres de poste régionaux.

J'espère bien qu'avant de faire des Postes une société de la Couronne, le gouvernement mettra un terme au blocage des services de distribution par facteurs dont les effets se font vivement ressentir dans les régions qui se sont considérablement développées. Il y en a beaucoup dans ma circonscription, dans la périphérie d'Edmonton. D'après le règlement du Conseil du Trésor, les services postaux sont essentiels. Les particuliers qui payent des impôts au gouvernement du Canada ont droit à ce service essentiel et j'espère que le gouvernement veillera à ce que les contribuables reçoivent les services de distribution du courrier dont ils règlent la note.

Certains députés ont prétendu que les députés de mon parti s'opposaient à ce projet de loi. Comme on peut le constater en allant vérifier au compte rendu, quand nous étions au pouvoir et quand le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) était ministre des Postes, nous avons proposé un projet de loi analogue à celui-ci et nous sommes enchantés de pouvoir appuyer maintenant un projet de loi qui transforme les Postes en société de la Couronne.

Si j'étais à la tête d'un gouvernement canadien et que je voulais, par une seule mesure, restaurer la confiance du public envers le Parlement et le gouvernement, je prendrais tous les moyens nécessaires pour redonner aux services postaux leur efficacité d'antan. Les plaintes au sujet de l'incompétence des postes sont trop nombreuses pour ne pas en tenir compte. Chacun d'entre nous assume la responsabilité de représenter ses électeurs à la Chambre des communes, et je suis certain que nous connaissons tous de nombreux cas de mauvaises gestions des services postaux.

Je ne veux nullement déprécier l'efficacité et le dévouement des responsables des bureaux de postes des petites localités canadiennes et des facteurs ruraux. Nous sommes tous en mesure de témoigner de l'obligeance et de l'attitude de bon voisinage dont font preuve quotidiennement et sans forfanterie de nombreux messagers et facteurs ruraux. Ce qui me choque, c'est qu'en dépit de la mécanisation de plus en plus poussée et des tarifs de plus en plus élevés de toutes les classes de